

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

DdP N. **IT23-10A02 / 10A03** (pagina 1 di 2)

CODE D'IDENTIFICATION UNIQUE DU PRODUIT:

références produit commençant par **10A02 / 10A03**
de la gamme

identifient les parois de douche

FONT

Nombre de type, de lot, serie ou tout autre élément permettant

l'identification du produit de construction au titre de l'article 11, paragraphe 4 :

SE: Parete doccia con porta battente per installazione ad angolo (FO-ABA)

par dérogation spéciale aux articles spéciaux au titre de l'article 5/a fourni ci-dessous (*)

Utilisation ou utilisations prévues du produit de construction, conformément à la relative spécification technique harmonisée, comme prévu par le fabricant:

HYGIÈNE PERSONNELLE (PH)

Nom, dénomination commerciale déposée ou marque enregistrée et adresse du fabricant au titre de l'article 11, paragraphe 5:

T.D.A. S.r.l., via Circonvallazione, 1 - 25020 San Gervasio Bresciano (BS) ITALY

Email: info@tda.it - Sito Web: www.tda.it

Le cas échéant, nom et adresse du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2: **NON APPLICABLE**

Système ou systèmes d'évaluation et vérification de la constance de performance du produit de construction visé à l'annexe V: **SYSTÈME 4**

Dans le cas d'une déclaration de performance à un produit de construction relevant du champ d'application d'une norme harmonisée:

Définition des types de produit et contrôle des sites de production par le fabricant

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

DdP N. **IT23-10A02 / 10A03** (pagina 2 di 2)

Dans le cas d'une déclaration de performance concernant un produit de construction pour lequel a été accordée une évaluation technique européenne: **NON APPLICABLE**

Performance déclarée:

Caractéristiques essentielles	Performance	Norma armonizzata
Nettoyabilité	Passé	FR 14428 : 2018
Propriétés de désagrégation	Passé	
Durée	Passé	

La performance du produit visée au point 1 et 2 est conforme à la performance déclarée et visée au point 9

La présente déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité du fabricant visée au point 4

T.D.A. S.r.l.
San Gervasio Bresciano,
01 Luglio 2023

Signé par le fabricant



(*)

Déroptions à l'établissement d'une déclaration des performances

Le produit de construction soit fabriqué en un seul exemplaire ou sur mesure selon un procédé autre que la production en série en réponse à une commande spécifique et est installé dans un ouvrage de construction unique identifié, par un fabricant qui est responsable de l'incorporation en toute sécurité du produit dans les ouvrages de construction dans le respect des règles nationales applicables et sous la responsabilité des personnes chargées de l'exécution des ouvrages de construction et désignées par les règles applicables.